

== MAIRIE DE LABRUGUIERE ==

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT MARS à DIX-NEUF heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salon d'Honneur sous la présidence de Monsieur David VEAUTE.

PRÉSENTS : *David VEAUTE, Sophie ASSEMAT, Alexandre NEGRE, Laure LOMBELLO, Stéphane GILABERT, Laurence KASATENKO, Jérémie LEMOINE, Carole GAU, Patrick BOURGUES, Isabelle ZIEGELÉ, Stéphane CAYRE, Karine HERCOVITZ, Axel EVENO, Georges MARIGO, Nathalie ANDRIEU, Jean-François GARCIA, Rose DURAND, Boris VIDAL, Mathilde GALONNIER, Régis SIGUIER, Roland BIAGUI, Magali FABRE, Bérengère JULIEN, Jean-Yves GUEGUEN, Nathan HEUILLET, Anne-Marie NEGRE*

REPRÉSENTÉS :

<i>Karine JEAY</i>	<i>procuration à</i>	<i>Laurence KASATENKO</i>
<i>Sylvain BADIA</i>	<i>procuration à</i>	<i>Bérengère JULIEN</i>

SECRETARE DE SEANCE : *Soline ROUTELOUS*

ELECTION DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Georges MARIGO

Après un appel à candidature, il est procédé au vote :

Monsieur David VEAUTE : 29 voix

Monsieur David VEAUTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** la création de 8 postes d'Adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

La liste « LABRUGUIÈRE AU QUOTIDIEN » ayant obtenu (2 050 voix, la majorité absolue), sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau avec **28 voix pour et 1 vote blanc** :

1 – Sophie ASSEMAT	1 ^{ère} Adjointe au Maire
2 – Alexandre NEGRE	2 ^{ème} Adjoint au Maire
3 – Laure LOMBELLO	3 ^{ème} Adjointe au Maire
4 – Stéphane GILABERT	4 ^{ème} Adjoint au Maire
5 – Laurence KASATENKO	5 ^{ème} Adjointe au Maire
6 – Jérémie LEMOINE	6 ^{ème} Adjoint au Maire
7 – Carole GAU	7 ^{ème} Adjointe au Maire
8 – Patrick BOURGUES	8 ^{ème} Adjoint au Maire

Lecture par Monsieur le Maire de la Charte de l'Élu Local

La séance est levée à 20 h 30